

3 Éditorial



Gamma Cassiopeia Nebula
Photo de DJMcCrady
Disponible sur Flickr sous licence Creative Commons

18 Les STAR !

20 Pleins feux sur... l'École française de Rome

23 Agenda

Sommaire

Dossier : Un projet pour l'ABES

4 Une vision pour l'ABES

6 Un projet pour l'ABES : questions au directeur de l'ABES

Raymond Bérard

12 Questions à la SDBIS

Michel Marian

13 Le point de vue de l'AURA

Christine Girard

15 Cinq questions à l'ADBU

Marie-Dominique Heusse et Hélène Chaudoreille

17 La politique informatique de l'ABES

Stéphane Rey

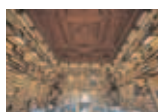


Les serveurs de l'ABES qui prennent en charge le fonctionnement des services de son site (www.abes.fr) de web assistance (<http://susvp.abes.fr>) de courrier électronique (susvp@abes.fr)...
Crédit photo : M.-L. Poujol (marie-lise.poujol@abes.fr) et F. Pouilloux (frederic.pouilloux@abes.fr)

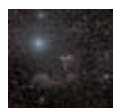
Couverture



Nuage de mots-clés extraits
du *Projet d'établissement de l'ABES, résumé, 2008*



Grande salle de lecture de la bibliothèque au deuxième étage du palais Farnèse
Crédit photo : Giuseppe Schiavinotto, Roma



Gamma Cassiopeia Nebula

<http://www.flickr.com/photos/djmcrcrady/1134579072/in/set72157594588471259/>



Le dossier de ce n° d'*Arabesques* est consacré au projet d'établissement de l'ABES. Un exercice auquel les universités et leurs SCD sont habitués depuis longtemps mais qui est tout nouveau pour l'ABES, même si le résultat n'est pas formellement un contrat. L'objectif était de clarifier le rôle et les projets de l'ABES, quatorze ans après sa création et plusieurs années après la fin des grands déploiements du Sudoc dans les universités. Cet exercice fut long, passionnant, exigeant. Il a coïncidé avec d'autres chantiers organisationnels : chronologiquement ce fut d'abord le diagnostic sur l'organisation de l'ABES qui m'a été commandé par le directeur général de l'enseignement supérieur à mon arrivée, en janvier 2006. Diagnostic présenté au printemps 2006 au conseil d'administration qui a souhaité aller plus loin en demandant un audit organisationnel détaillé. Cette étude, confiée au cabinet Tosca Consultants, a débouché sur une proposition de réorganisation qui a abouti en juin 2008. Entre-temps, était intervenu, à l'automne 2006, l'audit conjoint de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (rapport Héon-Boaretto) sur l'avenir du CINES, aux travaux duquel l'ABES a largement contribué. Puis de septembre 2007 au printemps 2008, l'audit élargi, confié logiquement à Tosca Consultants, sur le rapprochement entre le CINES et l'ABES, dont la mise en œuvre n'est pas encore effective. Et enfin, les travaux du comité IST présidé par Jean Salençon, publiés cet été. Cela fait beaucoup en l'espace de trois ans... Mais ces études et audits en tout genre, s'ils ont constitué une charge de travail considérable pour l'Agence, sont tombés à point pour nous aiguillonner, dynamiser et structurer notre réflexion. Nous nous sommes largement appuyés sur eux pour préparer notre projet d'établissement.

Faire un projet, c'est d'abord dresser un bilan. Nous avons engagé ce travail à l'occasion de l'audit Tosca qui comprenait une enquête auprès des membres du réseau et des principaux partenaires de l'ABES sur leur perception des services et outils proposés par l'ABES. Cette enquête nous a été précieuse pour déterminer les inflexions à apporter à notre politique de service.

Une deuxième étape a porté sur l'analyse de l'environnement de l'ABES : le rapport Héon-Boaretto nous y a aidés, de même que le 2^e audit Tosca et le rapport Salençon avec ses propositions de mise en cohérence des opérateurs d'IST.

Outre les échanges constants entre l'ABES et la SDBIS, tout au long de la préparation du projet, nous avons voulu ouvrir largement la discussion avec la communauté des bibliothèques sur l'avenir de leur Agence.

C'est ce projet, déjà largement exposé aux Journées ABES et dans le *Bulletin d'information mensuelle (BIM)*, qui vous est présenté dans ce numéro. Pas le texte complet, un peu aride, que vous trouverez sur notre site web, mais son esprit et sa perception au travers d'interviews menées par l'équipe éditoriale de l'ABES ; la parole est certes donnée à l'ABES mais aussi aux principaux acteurs : la SDBIS, l'AURA et l'ADBU.

Ce projet a été préparé dans le contexte de l'organisation existante du dispositif français d'IST. Cette organisation va sans doute connaître des évolutions, préparées par de nombreux rapports. L'ABES ne craint pas ces évolutions : elle s'y est préparée et les attend, consciente qu'une meilleure coordination des acteurs publics est indispensable pour répondre aux besoins des établissements, qui devront pouvoir s'appuyer sur des agences nationales de mutualisation fortes et efficaces pour répondre aux enjeux de leur nouvelle autonomie.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES

Une vision pour l'ABES



Le projet d'établissement de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur a été approuvé par le conseil d'administration du 6 juin 2008.* Ce projet propose une vision pour l'ABES : sa mission, ses orientations stratégiques...

L'ABES est née en 1994 pour réaliser le catalogue Sudoc qui demeurera son vaisseau amiral. L'axe privilégié de développement de l'Agence sera les ressources produites par les établissements, notamment les thèses et les ressources pédagogiques. L'ABES, acteur majeur de la description et de l'accès aux ressources scientifiques, pédagogiques et patrimoniales des universités, coopérera avec les principaux acteurs de ce paysage, les universités, les centres de recherche, la BNF et la DLL, dans le souci constant de faciliter l'accès des usagers à ces ressources. La modernisation et le développement du catalogue demeureront le socle de l'activité de l'Agence pour plusieurs raisons :

- le catalogue Sudoc est appelé à encore se développer en élargissant son périmètre au-delà du cercle des bibliothèques universitaires ;
- la recherche d'une meilleure qualité des données et des outils restera une priorité, ce qui suppose d'améliorer l'ergonomie des outils OCLC ou de trouver des solutions alternatives ;
- l'assistance et la formation, deux points forts reconnus de l'ABES, doivent continuer à être améliorées.

L'ABES propose d'ouvrir une voie originale conciliant la maîtrise par les établissements du catalogue et le bénéfice, là où c'est jugé pertinent, de l'appartenance à un plus vaste réseau, en l'occurrence OCLC, dont les capacités de développement de nouveaux services sont reconnues. L'ABES devra résister aux visées hégémoniques niant les spécificités linguistiques, culturelles et politiques en nouant des alliances avec des réseaux européens confrontés aux mêmes enjeux. Loin du déclin annoncé par certains, le catalogue est promis à un nouvel avenir à condition d'évoluer et de s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs dans l'environnement du web : plutôt que d'aller au catalogue, ceux-ci attendront de plus

en plus que le catalogue vienne à eux, dans leur environnement de travail ; c'est cette voie que l'ABES entend développer en offrant de multiples possibilités de réutilisation à travers les réseaux afin que les utilisateurs s'approprient les données du catalogue.

Le catalogue Sudoc est le socle de l'ABES mais il ne constitue pas la seule réponse aux besoins de signalement car il ne peut pas gérer tous les documents. Les archives et manuscrits ne seront pas référencés dans le Sudoc mais dans une autre application, Calames. Ce peut être le cas d'autres ressources documentaires. Le périmètre du Sudoc devra donc être précisé et l'ABES liera entre elles les données dispersées (dans et hors Sudoc) mais qui relèvent toutes du patrimoine scientifique de l'enseignement supérieur.

Plus encore qu'une interface, ce qui fait la richesse du Sudoc, ce sont ses métadonnées. Le volume de documents disponibles sur le web souligne le besoin de points d'accès contrôlés pour faciliter la recherche et l'identification. C'est le cas, notamment, des archives ouvertes qui requièrent de pouvoir précisément identifier les chercheurs. Ce référentiel existe : il a été patiemment construit au fil des années par les bibliothèques universitaires. L'ouverture des données est déjà effective avec la réutilisation des fichiers d'autorités dans Star et Calames. Elle est appelée à se développer en faisant le choix d'architectures et de protocoles ouverts et standard, tout en veillant à conserver la cohérence des référentiels développés.

L'ABES propose de concevoir de nouveaux outils au gré de collaborations émergent de la complémentarité entre le Sudoc et les porteurs de services pour l'université et la recherche. Les champs ouverts à ce type de collaboration sont vastes : l'ABES entend privilégier ceux dans lesquels elle a développé une expertise reconnue comme les thèses électroniques et les manuscrits. Le rapprochement entre l'ABES et le CINES permettra d'ajouter de la valeur à des applications gérées jusqu'à présent séparément ; ce sera le cas des thèses en proposant un service allant du signalement à la diffusion et à l'archivage pérenne, élargi à un portail des thèses françaises certifiées, à intercon-

necter avec les portails européens. Ce sera aussi celui des manuscrits. L'ABES se propose en outre d'élargir son champ d'intervention au référencement et au signalement des ressources pédagogiques des universités. L'avenir est à des solutions souples, évolutives et interopérables, construites sur un mode modulaire, ouvertes sur l'extérieur pour recevoir de l'information distribuée et en distribuer. Une telle approche suppose de nouer des partenariats avec d'autres structures et de renoncer aux solutions monolithiques.

Les compétences de base de l'ABES portent sur le signalement et la description des ressources documentaires qui sont au cœur de sa mission. L'idée qui porte le projet de l'ABES est de s'appuyer sur ces fondamentaux pour proposer à la fois des services finis (des interfaces, des services de conseil et administratifs) et des services bruts permettant à ses partenaires de construire leurs propres outils, traitements ou interfaces :

- d'une part, des services prêts à l'emploi (pour les établissements qui n'ont pas encore leur propre outil, pour les interfaces nationales) qui permettront d'équiper les établissements et d'offrir des services communs à tout le réseau ;
- d'autre part, des services bruts à exploiter par les outils propres aux partenaires. Ces services, en respectant l'autonomie des établissements, leur permettront de construire des outils mieux adaptés à leurs besoins tout en réutilisant les données gérées par l'ABES.

En matière d'archivage pérenne, la position de l'ABES sera définie en tenant compte des besoins liés aux missions de l'établissement (thèses, mise en œuvre des droits d'archivage prévus par les contrats d'acquisition de ressources électroniques, ressources pédagogiques...), des économies d'échelle réalisables et du paysage de l'offre. Une réflexion sera menée sur le rôle d'une agence nationale dans une chaîne de production de ressources scientifiques, pédagogiques et patrimoniales sans cesse plus contractée, où données et métadonnées sont associées dès la création des documents et ressources.

* L'ensemble du projet est consultable sur le web de l'ABES : www.abes.fr

Six objectifs

Objectif n°1 Offrir au public des catalogues de qualité ergonomiques et évolutifs

- 1 a : Améliorer la qualité du catalogue Sudoc
- 1 b : Améliorer l'ergonomie de production du catalogue Sudoc, en recouvrer la maîtrise
- 1 c : Adapter les catalogues aux nouveaux usages du public ; les amener dans l'environnement de travail du public
- 1 d : Définir le périmètre des catalogues : quels documents ont-ils vocation à les rejoindre ?

Objectif n°2 Développer le réseau et l'associer à la définition de la politique et des projets de l'ABES tout en renforçant son identité

- 2 a : Développer le réseau en accueillant de nouveaux établissements
- 2 b : Favoriser le rapprochement du Sudoc avec d'autres réseaux
- 2 c : Associer les établissements à la définition des orientations de l'ABES et à la redéfinition de son offre de services
- 2 d : Renforcer l'esprit de coopération et l'adhésion aux objectifs communs au sein du réseau
- 2 e : Affirmer le rôle national du Sudoc-PS pour le signalement des publications en série dans tous les types de bibliothèques (universitaires, territoriales, privées, BNF)
- 2 f : Modéliser la structure du réseau

Objectif n°3 Faciliter l'accès des usagers aux ressources documentaires des universités

- 3 a : Proposer des outils et services de repérage qui orientent les usagers vers les sources documentaires les plus pertinentes
- 3 b : Mettre en place des procédures et des technologies qui rendent facile et rapide l'accès aux documents par les usagers
- 3 c : Mettre en œuvre des solutions et des outils technologiques pour signaler, diffuser et conserver certaines ressources électroniques des établissements
- 3 d : Faciliter l'acquisition des ressources électroniques commerciales par les établissements et leur garantir l'accès aux archives des éditeurs

Objectif n°4 Mettre à la disposition des établissements des outils et services garants d'un fonctionnement optimal du réseau

- 4 a : Assurer une assistance (aux établissements, aux usagers) apportant rapidement des réponses de qualité
- 4 b : Proposer des formations adaptées au niveau et aux disponibilités des agents du réseau
- 4 c : Organiser et faciliter l'accès à la documentation technique, en interne et pour les utilisateurs
- 4 d : Améliorer et diversifier les services offerts aux établissements en matière de fourniture de données
- 4 e : Rendre compte de l'état des bases bibliographiques de l'ABES et des activités du réseau au moyen de statistiques appropriées, régulières et facilement accessibles
- 4 f : Assurer collectivement avec le réseau la veille dans les domaines en rapport avec l'activité de l'Agence et en valoriser les résultats par des publications et des séminaires
- 4 g : Alléger la charge de catalogage original
- 4 h : Proposer aux bibliothèques des outils d'aide à la gestion des collections s'appuyant sur les données du catalogue

Objectif n°5 Améliorer la gestion de l'ABES

- 5 a : Améliorer les fonctions de support informatique
- 5 b : Améliorer la gestion des ressources humaines
- 5 c : Moderniser la gestion budgétaire et comptable
- 5 d : Organiser les archives de l'ABES (sur supports papier et électronique) et faciliter leur accès

Objectif n°6 Mieux insérer l'ABES dans son environnement politique universitaire et de recherche

- Nouer des partenariats avec des laboratoires de recherche dans les domaines croisant ceux de l'ABES

Un projet pour l'ABES : questions au directeur de l'ABES

Raymond Bérard, directeur de l'ABES, répond à de multiples questions, allant de l'esprit du projet à la réorganisation de l'établissement, de ses partenaires, nombreux, aux services attendus... et rendus, de l'information scientifique et technique à l'environnement politique et universitaire...

L'esprit du projet

Si vous deviez décrire le projet d'établissement en quatre mots, quels seraient-ils ?

Résumer en quatre mots un travail qui s'est étalé sur plus d'un an et a impliqué tant de personnes relève de la mission impossible. Je peux par contre énoncer les principes qui nous ont guidés dans l'élaboration de ce projet :

- la volonté de trouver le bon positionnement pour l'ABES dans l'environnement complexe où évolue l'agence ;
- l'implication de tous les acteurs avec lesquels travaille l'ABES : sa tutelle – la SDBIS – les membres du réseau, ses partenaires et, bien sûr, les personnels ; un projet d'établissement est tout autant un engagement envers le réseau qu'un horizon vers lequel nous nous mobilisons en interne ;
- le pragmatisme ;
- la capacité à se projeter dans les quatre à cinq ans à venir : un défi redoutable dans le secteur de l'IST et dans un contexte institutionnel en pleine transformation.

Genèse du projet

De la feuille de route au vote lors du CA du 6 juin 2008, quelles ont été les grandes étapes ?

À mon arrivée à l'ABES en janvier 2006, m'attendait une feuille de route préparée par la SDBD, qui assignait des objectifs nombreux à l'Agence. Certains des projets étaient déjà engagés (notamment Star) ; pour d'autres (Calames, Numes), tout était à faire. Sans oublier l'amélioration du dialogue et du fonctionnement internes, auxquels je devais me consacrer en priorité ni bien sûr la poursuite du développement du Sudoc.

On a pu reprocher à cette feuille de route ses projets trop nombreux, décidés pour certains sans véritable étude préalable, mais c'était la première fois, depuis la fin du

déploiement du Sudoc en 2002, que le Ministère définissait formellement des perspectives pour l'Agence. Une fois l'essentiel des actions de la feuille de route mises en œuvre, nous avons fait le constat avec la SDBIS qu'il fallait aller plus loin : engager une réflexion sur les missions de l'ABES et sa place dans le paysage documentaire ; avoir une vision structurée et à moyen terme de son action, au lieu du fonctionnement par à-coups ; élaborer un plan donnant à l'Agence une visibilité pluriannuelle sur les projets. Disposer d'une vision sur quatre ans est une sécurité pour nous comme pour nos interlocuteurs. Cette démarche supposait de dresser au préalable un bilan de l'agence et de ses réalisations, et d'analyser son environnement.

Nous avons engagé le travail sur le bilan à l'occasion de l'audit confié à la société Tosca à l'automne 2006 qui comprenait une enquête auprès des membres du réseau et des principaux partenaires de l'ABES sur leur perception des services et outils proposés par l'ABES. Cette enquête nous a été précieuse pour déterminer les inflexions à apporter à notre politique de service.

Puis est venu le moment de la réflexion interne, objectif du séminaire de deux jours qui a réuni toutes les équipes de l'ABES à Aimargues en mars 2007 ; un séminaire structuré en quatre ateliers :

- l'avenir du catalogue ;
- information, formation, communication, documentation ;
- fonctions support ;
- la place et le rôle de l'ABES dans ses réseaux.

Les conclusions de ce séminaire constituent véritablement la colonne vertébrale du projet pour l'ABES. Ne restait plus qu'à rédiger le projet à partir de cette riche matière. En août 2007, une première mouture était prête. Ce n'était que la première de nombreuses versions puisque ce travail a d'abord fait l'objet de plusieurs échanges avec la SDBIS avant d'être soumis à commentaires à l'AURA. Chacune de ces consultations a conforté, réorienté, mais toujours

enrichi le projet. C'est la version issue de ces échanges qui a été soumise au conseil d'administration de novembre 2007 à l'occasion d'un débat d'orientation. Les administrateurs ont demandé plusieurs modifications prises en compte pour le vote final, intervenu en mai 2008.

Février 2007-juin 2008 ! On peut estimer que la gestation de ce projet fut longue mais elle coïncidait avec de multiples chantiers pour l'ABES : sa réorganisation, l'audit sur le rapprochement CINES-ABES notamment. Elle est due aussi à la méthode participative que nous avons choisie. Un regret toutefois : que nous n'ayons impliqué les établissements que tardivement. Nous aurions dû les associer à la démarche en amont, à l'occasion d'un séminaire comme l'a fait RERO pour son plan stratégique.

Les partenaires de l'ABES

L'ABES entretient des relations avec de nombreux partenaires – établissements du réseau, AURA, ADBU, COUPERIN, tutelle (SDBIS). Dans le contexte particulier de redéfinition du paysage de l'IST en France, sur quel socle s'appuient vos décisions ?

L'action de l'ABES se situe à l'articulation entre deux niveaux :

- le niveau national d'une part car elle est un opérateur de l'État dont elle tire l'essentiel de ses ressources ; à ce titre, elle met en œuvre la politique nationale décidée par la SDBIS dans le secteur relevant de sa mission ;
- le niveau local d'autre part avec les produits et services qu'elle propose aux établissements dans le cadre de cette politique.

Nos relations avec la SDBIS sont constantes. Elles sont formalisées par des réunions de suivi trimestrielles avec le sous-directeur et le bureau C3-2 (réseaux d'IST), chargé du suivi de l'ABES, et sont élargies régulièrement aux bureaux C3-1 (coordination documentaire) et C3-3 (diffusion des savoirs et formation professionnelle) qui traitent de dossiers, notamment l'acquisition de documents électroniques et la numérisation, concernant directement l'ABES.

Le conseil d'administration est l'enceinte où se prennent toutes les décisions engageant l'avenir de l'ABES. Outre les représentants des personnels, il réunit des représentants de la DGES, de la DGRI, de la BNF et du Ministère de la culture et cinq personnalités nommées par le Ministre dont deux présidents d'université. Afin d'encore davantage impliquer les établissements dans la définition des orientations de l'ABES et de sa politique de service, nous allons créer un conseil scientifique dans lequel ils seront plus nombreux. Ce sera une enceinte plus large, ouverte aux réseaux étrangers, chargée de préparer les décisions du conseil d'administration. Pour le dialogue avec les établissements, l'interlocuteur privilégié de l'ABES est l'AURA : nous l'avons consultée sur le projet d'établissement ainsi que sur tous les grands dossiers. Le directeur de l'ABES suit attentivement ses travaux puisqu'il est membre de droit de son conseil d'administration. Ce dialogue s'exerce aussi dans les groupes de travail mis en place par l'AURA : sur la tarification du PEB, la propriété des notices et bientôt sur l'évolution des catalogues vers un système de référencement global de toutes les ressources documentaires des universités.

L'ADBU, association de référence et creuset du débat professionnel sur l'évolution de la fonction documentaire à l'université, est également fréquemment consultée de même que Couperin avec qui nous travaillons quotidiennement sur les groupements de commandes et sur l'accès aux archives des éditeurs.

Plus classiquement, l'ABES ouvre ses groupes de travail à ces associations : ce fut le cas pour la redéfinition du portail et la refonte de Webs-tats. L'Agence a besoin d'associations fortes, porteuses de la vision de leurs communautés. Nos relations avec la BNF s'organisaient jusqu'à peu dans le cadre des réunions SU-SI-CCFr, associant ABES, BNF, SDBIS et Ministère de la Culture. La BNF a souhaité revoir le format et la fréquence de ces réunions qui ne lui semblent plus adaptées au contexte actuel. Nos contacts avec les services concernés de la BNF sont constants sur des dossiers tels les catalogues de manuscrits (rétroconversion du CGM et intégration de Calames au CCFr) et les échanges de données.

Le CINES est un partenaire quotidien de l'ABES pour le bon fonctionnement du SUDOC et des autres applications de l'ABES. Quant à l'INIST avec qui nous échangeons régu-

lièrement, sur des projets tels l'accès aux archives des éditeurs, c'est un partenaire incontournable pour le prêt entre bibliothèques. Au-delà de ces dossiers, j'ai des contacts réguliers et fréquents avec l'INIST sur les questions d'IST. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'être auditionnés conjointement, lors de l'audit IGF-IGAENR, qui a proposé un rapprochement entre les différentes structures françaises d'IST.

Le défi lancé à l'ABES est d'arriver à trouver le bon positionnement par rapport aux établissements : ne pas se substituer à eux mais comprendre leurs enjeux et leur stratégie dans un contexte d'autonomie accrue. Notre action n'a de sens que dans la fourniture mutualisée de services au niveau national : catalogues et outils associés, normalisation, expertise, veille, achats groupés... Un champ qui s'étendra peut-être demain ?

Comment conforter l'ABES dans son rôle de tête de réseau dans ce contexte délicat ?

L'expression « tête de réseau » n'est sans doute pas la plus pertinente : elle induit en effet une hiérarchisation qui n'est pas dans la conception que je me fais d'un réseau où tous les membres sont situés sur un pied d'égalité et travaillent sur des objectifs partagés. Un réseau, c'est le partage des tâches, des responsabilités, de la réflexion. Il faut un coordinateur : c'est le rôle de l'ABES qui structure, organise et fournit les outils nécessaires à son fonctionnement. On a pu reprocher à l'ABES de prendre des décisions sans suffisamment tenir compte des établissements. Cela a pu arriver mais j'ai le sentiment que l'on attend aussi parfois trop de l'ABES et qu'un rééquilibrage est nécessaire. C'est le cas du dédoublonnage auquel l'ABES a renoncé en proposant des logins de dédoublonneurs aux établissements. Nous souhaitons aussi que ceux-ci s'investissent davantage dans les travaux d'experts (sur la normalisation, les autorités, etc.) : l'ABES ne peut être présente efficacement sur tous les fronts alors que les établissements possèdent des experts dont les compétences complètent celles de l'Agence.

Cet esprit de réseau explique que l'ABES ne se positionne pas comme un prestataire de services comme les autres : nous sommes

Sudoc

Les 11 types de publication dans le Sudoc

 Articles

 Cartes

 Images

 Livres

 Manuscrits

 Matériel audio-visuel

 Musique enregistrée

 Partitions imprimées

 Thèses (version de soutenance)

 Périodiques

 Ressources électroniques

ouverts à toutes les collaborations, à condition toutefois d'être impliqués dès la phase de conception du projet.

Toutes les bibliothèques universitaires font désormais partie du réseau Sudoc. Qu'est-il envisagé pour la suite des déploiements ?

Le temps des grands déploiements du Sudoc est aujourd'hui terminé : nous n'intégrons plus qu'une demi-douzaine de bibliothèques

chaque année, qui sont le plus souvent de petite taille, avec des équipes restreintes requérant davantage d'encadrement et de formation. Nous nous sommes posés la question de la stratégie à adopter pour les développements futurs du Sudoc. L'AURA a réalisé une enquête auprès de ses membres sur son périmètre de déploiement qui fait apparaître un certain nombre de priorités, au premier rang desquelles les bibliothèques de grandes écoles, rejoignant en cela une demande expresse de la Conférence des grandes écoles (CGE). Le conseil d'administration s'appuiera sur les conclusions de cette étude pour définir un schéma prospectif de déploiement.

Parallèlement aux déploiements pilotés par l'ABES, les déploiements via les établissements vont sans doute connaître une nouvelle dynamique. Ils existent depuis les débuts du Sudoc mais les dynamiques locales issues de la loi LRU vont sans doute les accélérer. Ce sont des déploiements par capillarité obéissant à des logiques de territoire. L'ABES est prête à aider les SCD si ce mouvement prend de l'ampleur.

Se pose aussi la question récurrente de l'extension du Sudoc à la francophonie. La participation au Sudoc exige un équipement informatique, des moyens humains et des compétences dont disposent peu de bibliothèques du Sud. Une alternative consisterait pour l'ABES à proposer son expertise de l'ingénierie en informatique documentaire. C'est le sens de sa participation au projet Tempus de modernisation des bibliothèques universitaires algériennes.

Outre le réseau Sudoc, les réseaux Star et Calames sont encore jeunes et en plein développement. Star n'a pas vocation à dépasser le réseau des établissements habilités à développer des doctorats mais la question du périmètre de Calames se pose dès à présent. Calames a déjà intégré des bibliothèques ne relevant pas de la tutelle de l'enseignement supérieur et je ne doute pas que sa qualité et son succès nous amèneront encore d'autres candidatures.

Je mentionnerai enfin le réseau Sudoc-PS dont le périmètre dépasse l'enseignement supérieur puisqu'il recense aussi les collections des bibliothèques territoriales et privées et des centres d'archives. Le Sudoc-PS est un outil irremplaçable qui connaît

une nouvelle dynamique grâce aux plans de conservation partagée. Son réseau est toutefois fragile, ses moyens limités, les activités des centres régionaux inégales. Certaines universités ont du mal à comprendre le temps passé à recenser des collections non universitaires. Le résultat, c'est que le Sudoc-PS est loin d'être complet et à jour. Un groupe de travail a commencé à réfléchir à son avenir. Ses recommandations sont attendues pour la fin 2008.

Que signifie pour vous « mieux insérer l'ABES dans son environnement politique, universitaire et de recherche » ?

Cette volonté d'insertion se situe à deux niveaux : d'abord, mieux faire connaître l'action de l'ABES aux présidents d'université. Si nous sommes en effet parfaitement connus des bibliothécaires, les présidents nous connaissent peu. Or, le renforcement de leurs pouvoirs exige que nous soyons plus visibles pour être plus présents.

L'ABES est positionnée sur des créneaux qui ne sont plus exclusivement du ressort des bibliothécaires : c'est le cas notamment de notre fonction de porteur de groupements de commandes, de Star, du projet de portail des thèses françaises.

L'ABES doit mieux expliquer aux décideurs universitaires son rôle dans la mutualisation de la documentation.

Nous souhaitons, par ailleurs, travailler avec les chercheurs pour mettre au point de nouveaux outils ou améliorer les outils existants. Nous allons ainsi collaborer avec un laboratoire sur le web sémantique. Une autre collaboration est engagée avec des équipes d'historiens sur une expérience d'enrichissement des notices de Calames.

Quels partenariats envisagez-vous pour l'ABES, établissement de service public, avec des organismes du secteur privé ?

Établissement de service public, l'ABES ne rejette pas par principe les partenariats avec des sociétés privées. Elle l'a montré en signant un accord, en 2007, avec Google Scholar pour l'indexation du Sudoc. Nous

avons conclu cet accord sans naïveté : nous étions pleinement conscients que les objectifs de Google n'étaient pas tous d'ordre philanthropique, mais l'ABES estimait pouvoir en tirer des bénéfices. Le principe dans un partenariat public-privé, comme le rappelait récemment Lynne Brindley, directrice générale de la British Library, qui a une solide expérience en matière de PPP, c'est le refus de toute exclusivité. Nous avons donc signé un accord non exclusif qui ouvre la voie à d'autres.

Signerons-nous d'autres partenariats ? Je ne l'exclus pas si l'occasion s'en présente. Les projets les plus nombreux concernent actuellement la numérisation des collections, qui ne nous concerne pas directement.

Les services au réseau

Parmi les services garants d'un fonctionnement optimal des réseaux, quels sont ceux qui, selon vous, sont les plus fondamentaux ?

Je réponds sans hésitation : tous ceux qui permettent aux établissements de gagner du temps en exploitant les métadonnées rassemblées par l'ABES dans ses différentes plateformes et alimentées par des centaines de bibliothèques françaises et au-delà, via les bases externes, par des milliers de bibliothèques étrangères.

Nos membres se localisent sur des notices existantes ou les dérivent ; réutilisent des référentiels comme les autorités du Sudoc dans Star ou Calames et bientôt Web Dewey ; exploitent des services bruts pour construire leurs propres outils, services et traitements individualisés ; demain ils construiront leur politique documentaire à partir d'outils d'analyse de leurs collections.

C'est grâce à la veille, à l'innovation et à l'expérimentation que l'ABES est en mesure de faire progresser ses outils et services et d'en proposer de nouveaux au réseau.

Mais c'est bien entendu sur le triptyque « assistance, formation, documentation » que repose le fonctionnement du réseau et la crédibilité de l'ABES.



Calames ? L'autre catalogue de l'ABES
Catalogue en ligne des archives et des manuscrits
de l'enseignement supérieur

Archives et manuscrits

L'un des indicateurs de performance votés au dernier CA concerne le niveau de qualité de l'assistance. Comment envisagez-vous d'améliorer ce service déjà performant ?

Plus généralement, qu'apportera la démarche qualité dans l'amélioration des services au réseau ?

L'enquête Tosca a montré que nos utilisateurs étaient très satisfaits de la qualité de l'assistance de l'ABES. En introduisant une démarche qualité sur l'assistance, matérialisée par un indicateur de performance, notre intention est de maintenir ce niveau de qualité. Or comment s'en assurer sans instrument de mesure ? Notre démarche vise donc à définir des indicateurs et à prendre des engagements précis vis-à-vis du réseau et du CA, auxquels nous rendrons régulièrement des comptes, ce qui témoigne de l'importance que nous apportons à l'assistance. J'ajoute qu'un autre indicateur de performance porte sur le taux de disponibilité des applications.

Nous allons revoir dans les prochains mois l'organisation de notre dispositif d'assistance qui est peu lisible avec ses nombreux canaux générateurs de perte d'énergie: guichets web, alias trop nombreux, contacts individuels, etc. C'est beaucoup trop. Nous allons travailler dans ce sens avec un groupe projet de l'ENSSIB pour simplifier l'assistance en créant un guichet unique qui facilitera la mise à jour de la base de connaissances. Nous sommes parfaitement conscients de l'enjeu de cette nouvelle organisation qui ne devra pas entraîner une régression de la qualité.

Pour améliorer la visibilité du catalogue, le projet prévoit le versement des données du Sudoc dans Worldcat. Pouvez-vous nous en dire plus (étapes, coût de l'opération, calendrier) ?


Vous touchez là un sujet sensible qui a nourri de nombreux débats entre ceux qui craignent pour l'avenir des catalogues nationaux et les partisans d'une visibilité internationale de nos collections. En fait le débat ne se pose pas en ces termes et je tiens à dissiper tout malentendu : il ne s'agit pas pour les établissements


de cataloguer directement dans OCLC mais de rendre les collections des bibliothèques du Sudoc qui le souhaitent visibles sur Worldcat. Pour cela, l'ABES enverra une copie de la base du Sudoc à OCLC qui l'intégrera à Worldcat après dédoublement avec, à terme, synchronisation instantanée entre le Sudoc et Worldcat.


Rien ne changera dans les pratiques du réseau : ni le format (Unimarc), ni les règles, ni l'assistance, ni ses interlocuteurs à l'ABES. Je suis un fervent défenseur des catalogues nationaux pour des raisons culturelles, linguistiques, fonctionnelles : un réseau ne saurait se diluer dans une nébuleuse internationale. Il doit toutefois se saisir des opportunités de son rayonnement et être en mesure d'utiliser de bons outils développés par d'autres.


Le calendrier prévisionnel de cette opération approuvée le 6 juin par le CA de l'ABES est le suivant :


 septembre 2008
finalisation des négociations financières

 septembre-octobre
recensement des bibliothèques volontaires pour rendre leurs collections visibles sur Worldcat

 novembre-décembre
tests de chargement du Sudoc sur Worldcat

 décembre 2008
finalisation du marché avec OCLC

 1^{er} semestre 2009
chargement du Sudoc sur Worldcat

 juillet 2009
les collections des bibliothèques volontaires sont visibles sur Worldcat.

Les négociations financières n'étant pas terminées, je ne peux pas encore vous donner des éléments précis. Le chargement du Sudoc sera gratuit, mais la visibilité des collections sera payante, sous la forme d'un abonnement annuel à la charge des

établissements. OCLC a proposé à l'ABES un tarif consortium très inférieur aux prix catalogue. Le coût sera vraisemblablement compris entre 10 et 15 % de ce que payent globalement aujourd'hui les établissements au titre des licences, selon le nombre de bibliothèques qui demanderont à être visibles sur Worldcat. Le modèle tarifaire sera établi en concertation avec l'AURA et tiendra compte de la taille des établissements. Bien entendu, plus ils seront nombreux, plus le tarif sera intéressant.

L'ABES doit au préalable recueillir l'accord de ses fournisseurs de données primaires ; au premier rang desquels la BNF, qui vient de signer un accord avec OCLC pour l'étude du chargement de son catalogue et l'ISSN qui est en discussion avec OCLC : de l'issue de ces discussions dépendra le chargement du Sudoc-PS sur Worldcat.

Quelle plus-value escomptez-vous pour le réseau Sudoc et les établissements qui le composent ?

L'objectif principal est de donner une visibilité internationale aux bibliothèques françaises d'enseignement supérieur et de recherche sur le catalogue Worldcat, qui est devenu le catalogue international de référence regroupant aujourd'hui 60 000 bibliothèques dans 117 pays.

Elles bénéficieront également d'une meilleure présence sur le web car Worldcat est indexé par les principaux moteurs de recherche (Google, Yahoo, Amazon, etc.), ce qui est précieux pour des utilisateurs qui s'attendent aujourd'hui à trouver l'information dans leur propre environnement de travail.

Un autre objectif est de permettre aux bibliothèques françaises d'utiliser des outils comme « Collection Analysis ». Elles pourront ainsi évaluer leurs collections et les situer par rapport aux autres bibliothèques, françaises ou étrangères.

La pertinence de tels outils s'accroît évidemment à mesure que la masse de données sur lesquels ils s'appuient augmente. Le Sudoc pourra encore bénéficier des web services d'OCLC, notamment xISBN et Worldcat API.

Vous avez récemment été élu membre du conseil d'OCLC pour la région Europe, Afrique et Moyen-Orient. Pensez-vous que cela facilitera les rapports du réseau Sudoc avec OCLC et les réseaux internationaux ?

OCLC est parfois perçu comme une société monopolistique cherchant à imposer une stratégie qui mettrait en cause l'existence des réseaux nationaux. Les bibliothécaires ne sont pourtant pas désarmés : en effet, OCLC n'est pas une société aux mains de fonds de pension anonymes mais une coopérative de bibliothèques où celles-ci ont les moyens de faire entendre leur voix.

Le « Members Council » est une de ces instances qui élit six membres du conseil d'administration sur quinze. Si je me suis porté candidat au « Members Council », c'est pour influencer de l'intérieur sur les orientations d'OCLC, avec les autres représentants européens.

OCLC est consciente que sa stratégie de développement hors des États-Unis doit s'accompagner d'une réforme de ses structures de gouvernance, où les réseaux nord-américains restent dominants. Pour opérer un rééquilibrage et mieux faire remonter les besoins des bibliothèques et réseaux extérieurs aux États-Unis, OCLC est en train de mettre en place des « Members Council » propres à chaque région du monde. Ces conseils éliront ensuite les membres du « Members Council » global qui élira à son tour des représentants au conseil d'administration. Nous rencontrons par ailleurs régulièrement les autres réseaux clients des progiciels OCLC Europe (ex-PICA) : GBV, BSZ, Hebis, NLA (National Library of Australia), etc. qui agissent conjointement pour faire valoir le point de vue des clients européens d'OCLC.

Nous avons notamment fait part de nos inquiétudes sur la pérennité des outils PICA lors du rachat de PICA par OCLC.

Nous pensons avoir été entendus.

Certains établissements s'inquiètent de la position monopolistique d'OCLC. Que diriez-vous pour les rassurer ?

Je suis frappé de la différence de point de vue sur OCLC entre l'Europe et les États-Unis : j'ai pu m'en entretenir longuement avec des collègues nord-américains, cet été au Québec, qui ne comprennent pas nos appréhensions ; ceux que j'ai rencontrés ne perçoivent pas du tout OCLC comme une menace pour leur indépendance mais comme une organisation qui allège le travail des bibliothécaires. Ils soulignent aussi l'innovation de ses services de recherche. Ce n'est pas le chargement du Sudoc sur Worldcat qui doit inquiéter : on ne compte plus le nombre de bibliothèques et de réseaux qui ont ou vont charger leurs catalogues : BNF, BL, réseaux allemands GBV, BSZ, DNB ; LinkUK, Bibliographie nationale tchèque, Bibliothèque universitaire d'Hel-sinki, NUKAT (catalogue collectif polonais), Bibliothèque nationale danoise pour l'éducation, etc. Worldcat constitue pour tous ces organismes, comme pour l'ABES et les bibliothèques Sudoc, un élément supplémentaire de leur visibilité, ce qui ne les empêche pas de continuer leur développement.

L'accord prévu avec OCLC est un accord non exclusif. Les bibliothèques continueront à disposer des mêmes droits qu'actuellement sur leurs notices, dans le respect du droit sur la propriété intellectuelle des fournisseurs de données primaires – BNF, ISSN, OCLC, DNB, Helka, etc. Inversement, les notices Sudoc seront réutilisables par le réseau de catalogage OCLC et par OCLC dans ses différents partenariats.

Il existe toutefois un danger pour l'ABES : il n'est pas lié à Worldcat mais aux progiciels du Sudoc. En rachetant PICA, OCLC est devenu propriétaire de ses progiciels. Quel est leur avenir ? Nous avons des assurances pour le moyen terme, mais le risque c'est qu'un jour OCLC abandonne les progiciels ex-PICA. L'ABES doit donc anticiper un remplacement de ces progiciels pour ne pas se retrouver face à une solution qu'elle n'aurait pas choisie. Ce risque aurait existé de toute façon, versement du Sudoc sur Worldcat ou pas.

Les projets en cours et à venir

Le projet d'établissement envisage la mise en place d'un Portail des thèses : pouvez-vous nous en dire plus ? Quelles sont les attentes en ce domaine, de la part des établissements, des partenaires, des financeurs ?

Lors de la réflexion menée avec le groupe de travail sur les nouvelles orientations du portail, les thèses sont apparues comme la première piste à explorer.

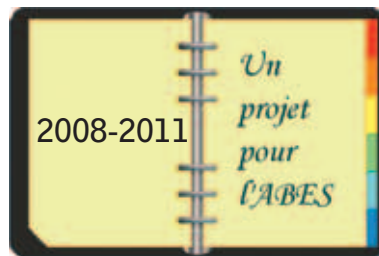
Plusieurs raisons militent en ce sens :
● l'ABES possède une longue expérience de ce type de document avec Téléthèses puis le Sudoc qui constitue le répertoire officiel des thèses françaises, et plus récemment Star ;

● l'ABES proposera fin 2008 un service de diffusion des thèses depuis le transfert de cette mission du CINES à l'ABES ;

● plusieurs établissements nous sollicitent pour mettre en ligne leurs thèses numérisées rétrospectivement.

Nous avons donc proposé la création d'un portail des thèses françaises, à l'image de ceux qui existent dans la plupart des pays d'Europe et proposent un seul point d'accès aux thèses certifiées. Nous avons eu l'idée d'y ajouter les sujets de thèses aujourd'hui dispersés entre le Fichier central des thèses (FCT) et Thésa (son homologue pour les grandes écoles).

J'ai été auditionné par le comité IST qui a été très intéressé par ce projet, non seulement pour les universitaires et chercheurs mais aussi, et surtout, pour les industriels. Plusieurs membres du comité ont souligné la difficulté à trouver ces informations aujourd'hui éclatées entre plusieurs structures et – pour les sujets de thèses – parfois incomplètes. Ils ont aussi souligné l'importance d'un tel projet pour l'insertion professionnelle des futurs docteurs.



Une des actions envisagées est la valorisation des ressources pédagogiques ; concrètement, comment cela va-t-il se traduire ?

Il s'agit d'une demande spécifique de la SDBIS qui s'intègre dans un projet piloté conjointement par la SDTICE et la SDBIS. L'objectif est de créer un dispositif cohérent d'accompagnement des établissements pour la production, le référencement, la diffusion des ressources pédagogiques et leur accès dans un souci d'interopérabilité avec les plateformes documentaires existantes. Le Ministère souhaite soutenir la mutualisation des pratiques, des outils et de leurs usages, organiser une meilleure coopération des acteurs dans le respect de l'autonomie des établissements et assurer une meilleure visibilité, à tous les niveaux, de l'offre de ressources pédagogiques des établissements.

Dans ce cadre l'ABES fournira des référentiels nationaux d'indexation (fichiers d'autorité, Dewey), coordonnera la description documentaire, assurera le suivi des normes, le référencement national des ressources pédagogiques et leur archivage pérenne sélectif.

L'ABES réalisera en 2009 une étude de faisabilité. Il est peu vraisemblable que le Sudoc puisse être utilisé pour le référencement des ressources pédagogiques. Ce sera sans doute un autre outil qui s'intégrera dans le dispositif de référencement global des ressources des universités. Ce projet devra s'articuler avec ceux du Cerimes qui envisage la création d'un Catalogue de ressources multimédia en ligne pour l'enseignement supérieur. Une réflexion conjointe ABES, Cerimes et UNT est indispensable en raison de la proximité des problématiques sur lesquelles travaillent ces structures : catalogues, normes, utilisation de référentiels d'indexation...

La réorganisation

96 actions à mettre en œuvre en quatre ans à effectifs constants ! Selon vous, comment la réorganisation interne de l'ABES va-t-elle servir la mise en œuvre du projet d'établissement ?

96 actions en quatre ans, cela paraît effectivement beaucoup. Toutefois ces

actions sont de nature et d'ampleur très différentes : beaucoup sont purement organisationnelles et ne nécessitent pas de moyens supplémentaires. D'autres, tels le portail des thèses ou le signalement de ressources pédagogiques, sont effectivement de gros projets qui requerront des moyens spécifiques, financiers et humains. Ceux-ci seront évalués lors des études préalables qui seront menées en 2009.

En matière de moyens humains, nous ne privilégions pas les créations de postes mais le recours temporaire à des compétences externes, selon les besoins propres à tel ou tel projet.

Nous nous appuyons aussi sur une nouvelle approche de nos applications afin de réaliser des économies de moyens : la convergence au lieu du développement séparé. Cette approche nous permettra de réutiliser les acquis d'une application à l'autre au lieu de tout reconstruire en parallèle. C'est la politique de la progression pas à pas, sans révolution ni rupture, en recourant à des solutions standard pour faire progresser toutes nos grandes applications avec nos moyens actuels. Cela suppose de revoir nos méthodes en mettant en place des chantiers transversaux, en menant des études pour explorer des pistes, à la fois fonctionnelles et informatiques, de construire des composants informatiques réutilisables par nos différentes applications. La nouvelle organisation de l'ABES, avec la création d'un département études et projets (DEP) a été conçue pour faciliter cette convergence des applications, de même que le rassemblement de tous les informaticiens au sein du département des systèmes d'information (DSI) et celui des bibliothécaires au sein du département des services au réseau (DSR) rendront plus cohérents les choix informatiques d'une part, les réponses fonctionnelles d'autre part.

Nous renonçons enfin à certaines activités à faible valeur ajoutée pour redéployer nos moyens vers des activités nouvelles. C'est ainsi que l'ABES a décidé de se concentrer sur les seules modifications de masse en abandonnant les traitements à l'unité, tels le dédoublement.

Pour finir sur une question ouverte sur l'extérieur : vous êtes très tourné vers l'international, des liens ont été ébauchés avec des réseaux internationaux de bibliothèques (RERO en Suisse et SWB en Allemagne qui sont intervenus aux Journées ABES 2007 et 2008) ? Comment ces liens pourraient-ils concrètement se développer (PEB, portail des thèses, catalogue) ?

Le secteur de l'IST est à l'image de celui de la recherche : il ne s'arrête pas aux frontières nationales. C'est le sens de l'ouverture affirmée de l'ABES vers l'international : par des contacts suivis avec les réseaux étrangers (RERO, BSZ, GBV, NLA, JISC, etc.), par la participation active à des associations internationales ; l'ABES est membre de l'IFLA, de LIBER, de l'AIFBD (Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes), de ETD (Electronic Theses and Dissertations). Le directeur et les collaborateurs de l'ABES participent aux travaux de ces associations, ont été élus dans des sections ou comités, font des communications et participent à leurs congrès. C'est un des principaux moyens d'exercer une veille sur les évolutions dans notre secteur, de faire connaître les réalisations de l'ABES et de « réseauter » comme disent les québécois. Nous avons d'ores et déjà des projets conjoints ; via Liber, nous avons établi des contacts avec DART Europe, portail européen des thèses, pour l'intégration des thèses françaises, avec le CERL (Consortium of European Research Libraries) pour celle de Calames au portail CERL des manuscrits et livres anciens. Nous participons également à un projet européen Tempus en Algérie. Ce positionnement international s'est concrétisé par la création d'une mission « projets européens » à l'ABES. L'ouverture à l'international n'est pas un luxe : c'est une nécessité.

Propos recueillis par Maria Castillo

Christine Fleury et Caroline Rogier

 castillo@abes.fr

 fleury@abes.fr

 rogier@abes.fr

Questions à la SDBIS

Michel Marian, sous-directeur des bibliothèques et de l'information scientifique, répond aux questions de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

1 Le projet d'établissement de l'ABES a été voté par le conseil d'administration du 6 juin 2008. En quoi ce projet vous semble-t-il nécessaire ?

Ce projet, qui n'est pas à proprement parler un contrat, a pour ambition de clarifier les attentes de l'État à l'égard de l'ABES et les priorités de l'établissement sur une base pluriannuelle. Il a fait l'objet de nombreuses discussions entre les services de la SDBIS et ceux de l'ABES, et répond à une triple exigence : scientifique, car il fait des choix audacieux pour mieux servir la communauté universitaire et de recherche ; stratégique, car il procède d'une vision partagée de l'avenir de l'ABES dans un contexte évolutif ; démocratique enfin, car il a été adopté en CA après une large consultation des acteurs concernés par les services de l'ABES. À l'heure du passage à l'autonomie des universités, un tel exercice était indispensable. Je me réjouis des conditions exceptionnelles dans lesquelles il s'est déroulé, alors même que plusieurs points du projet faisaient légitimement débat.

2 Selon la SDBIS, comment ce projet se situe-t-il dans le paysage de l'IST, actuellement en pleine restructuration ?

Ce projet fait suite à la réorganisation de l'ABES, mais précède la réforme attendue de la politique d'IST. Les principales préconisations du comité présidé par Jean Salançon, dont l'une des plus significatives vise à mettre en cohérence les tutelles et les opérateurs de l'IST, sont bienvenues. Le ministère réfléchit actuellement aux suites qu'il compte leur donner. La réorganisation et le projet d'établissement placent l'ABES en position très favorable pour affronter les changements à venir, car ils renforcent sa crédibilité en donnant à ses activités une visibilité accrue.

3 Comment le projet d'établissement de l'ABES se situe-t-il dans le contexte des réformes universitaires (LRU, PRES...) et institutionnelles en cours ?

Le contexte des réformes universitaires doit conduire l'ABES à adapter son offre aux attentes de clients de plus en plus exigeants et hétérogènes. Le modèle initial de développement du Sudoc visait à élargir le catalogue par cercles concentriques afin de lui assurer une taille critique, au moyen de can-

didatures déposées par les bibliothèques universitaires. Avec la LRU et la création des PRES, l'ABES est invitée à adapter ses services aux attentes diversifiées de réseaux territoriaux et thématiques. En même temps, elle doit garantir à ses clients une visibilité internationale maximale de ses catalogues, afin de contribuer à leur compétitivité. Le projet d'établissement me semble répondre à ces deux défis : adaptation aux besoins spécifiques dans de nombreux domaines (interopérabilité, profilage des interfaces, signalement des plans de conservation, fourniture d'outils d'analyse des collections, etc.) et visibilité mondiale sur la Toile en particulier grâce à une politique ambitieuse de partenariats. Il faut souligner que la réalisation d'un tel projet sera rendue possible par la réorganisation de l'établissement, qui devrait améliorer la réactivité et la qualité de ses services, au premier rang desquels le Sudoc, qui reste la colonne vertébrale pour la visibilité de la documentation universitaire.

4 Quels sont, pour la SDBIS, les points prioritaires de ce projet (portail des thèses, ressources pédagogiques, fonds patrimoniaux ...) ?

Tous les points du projet d'établissement ont bien sûr leur importance. Me semblent cependant prioritaires les projets qui aideront les universités à s'inscrire dans une logique d'autonomie. Pour cela, tout établissement doit désormais entrer dans une démarche d'amélioration continue de son offre documentaire en se dotant d'outils d'évaluation de la qualité de cette dernière. De ce point de vue, la participation à des cartes documentaires à différents niveaux (local, disciplinaire, international), ainsi que l'usage d'outils d'analyse des collections me semblent indispensables : s'évaluer, c'est d'abord se comparer ! Deuxième priorité : doter les universités d'outils fiables de signalement et de valorisation de leur patrimoine documentaire au sens large (imprimés, manuscrits, thèses, mais aussi ressources pédagogiques), car la diffusion de ce patrimoine est un élément majeur de compétitivité de l'enseignement et de la recherche. Des projets comme le portail des thèses, NUMES, le cadre de cohérence des ressources pédagogiques, etc. sont conformes à cette exigence, car tout ne peut être fait à l'échelle de l'établissement.

L'ABES doit élargir sa mission de coordi-

nation bibliographique à des domaines qui n'étaient pas tous couverts par les SCD. Enfin, l'enrichissement des catalogues et le développement de leur visibilité sur la Toile me semblent constituer une troisième priorité.

5 Pour mettre en œuvre l'ensemble des objectifs du projet, la SDBIS prévoit-elle l'attribution de moyens spécifiques (humains, financiers) ?

Si l'on exclut les groupements de commandes, qui obéissent à des principes de financement particuliers, la subvention DGES représente 61 % des recettes de l'ABES, contre 39 pour la production vendue, c'est-à-dire les prestations facturées aux établissements. L'État prend par ailleurs en charge la masse salariale, comme vous le savez. L'autonomie des universités devrait progressivement modifier leurs rapports avec l'ABES, qui est l'un de leurs prestataires publics de services. Le projet d'établissement légitime quant à lui le soutien financier de l'État à des projets innovants ou hautement stratégiques. L'horizon devrait donc être celui d'un coinvestissement de l'État et des établissements dans les projets portés par l'ABES.

6 De nombreux projets à l'échelle européenne prennent corps. Le projet d'établissement de l'ABES vous semble-t-il en cohérence avec ceux-ci ?

Chaque pays européen tente de répondre aux enjeux de l'IST avec son génie propre. Mais partout, une tendance lourde se dégage : le besoin d'outils collaboratifs de politique documentaire. Qu'il s'agisse de modifier le rapport de forces avec les éditeurs, d'enrichir les catalogues collectifs, ou de valoriser le patrimoine scientifique des universités, des communautés d'intérêts se forment autour de projets parfois ambitieux. L'ABES est un opérateur majeur dans ce domaine. Elle jouera son rôle d'autant plus efficacement qu'elle renforcera sa présence européenne et internationale.

Propos recueillis par Maria Castillo Christine Fleury et Sylvette Salvit

SDBIS
Sous-direction des bibliothèques
et de l'information scientifique

Le point de vue de l'AURA

Genèse du projet d'établissement de l'ABES

La mise en œuvre d'un projet d'établissement s'inscrit naturellement dans le processus de modernisation initié par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur à partir de 2007.

Après la remise d'un rapport d'audit commandé en 2006, la nouvelle direction a souhaité non seulement mettre en place une nouvelle organisation mais également engager une réflexion prospective sur les missions de l'Agence, notamment sa place dans le paysage documentaire national et international, afin d'en dégager des objectifs stratégiques à court et moyen termes.

C'est le premier projet d'établissement rédigé par l'ABES depuis sa création. Il a été préparé de manière approfondie par un travail d'équipe au sein de l'ABES, soumis à l'administration de tutelle puis au conseil d'administration.

Les grandes lignes de la première version présentée au conseil d'administration de novembre 2007 ont été approuvées. Après modifications et compléments, le texte définitif a été adopté au CA de juin 2008. Le projet constitue désormais un cadre de référence sur lequel l'ABES peut s'appuyer pour orienter sa politique des années à venir et déterminer son programme d'action annuel.

Associer les utilisateurs à la réflexion

Conformément à ses nouveaux objectifs, l'ABES a souhaité associer ses utilisateurs à cette opération.

La première version du projet d'établissement a donc été communiquée à l'AURA, l'Association du réseau des établissements utilisateurs de l'ABES, en octobre 2007, l'association étant chargée de recueillir les avis des membres du réseau avant présentation du projet au conseil d'administration de novembre. L'AURA a diffusé le document aux établissements, recueilli et synthétisé les remarques reçues puis les a exposées au CA de l'ABES.

D'autres étapes ont permis de débattre sur les propositions du projet, notamment les journées ABES de mai dernier, ainsi que les conseils d'administration et assemblée générale de l'AURA en mai et juin 2008.

Les principaux axes du projet d'établissement

Le projet d'établissement rappelle d'abord la réussite de la mission initiale de l'ABES, la réalisation du catalogue Sudoc (Système universitaire de documentation), puis donne un bilan plus nuancé de la diversification amorcée depuis quelques années. Il aborde les défis auxquels l'Agence est aujourd'hui confrontée dans un environnement technologique et politique en pleine mutation.

Dans ce contexte les objectifs retenus par l'ABES visent à engager des évolutions importantes tout en s'appuyant sur les réalisations accomplies, notamment :

- moderniser, élargir, enrichir le catalogue Sudoc
- l'inscrire dans des réseaux thématiques, européens, internationaux
- développer ses prolongements (CALAMES, catalogue des archives et manuscrits)
- l'élargir au signalement et référencement des ressources pédagogiques des universités
- confirmer le rôle national du Sudoc-PS (Système universitaire de documentation pour les publications en série)
- développer le réseau des établissements utilisateurs et l'associer à la définition de la politique et des projets de l'ABES
- créer un portail des thèses électroniques françaises certifiées, dans la suite de l'application STAR (Signalement des thèses, archivage et recherche)
- poursuivre l'offre de groupement de commandes de ressources électroniques.

L'avis des utilisateurs

Les positions communiquées par l'AURA s'appuient sur les avis exprimés par la majorité des utilisateurs. Il est clair que les délais imposés et les moyens humains de l'AURA n'ont pas permis d'obtenir des résultats exhaustifs aux enquêtes ni de mener d'autre forme de consultation approfondie. Le débat autour du projet d'établissement a toutefois été nourri et enrichissant.



Association du réseau des établissements utilisateurs de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Une forte approbation

La majeure partie du texte recueille une approbation forte voire unanime.

Les utilisateurs apprécient en premier lieu la démarche elle-même, le fait d'entamer une réflexion politique et prospective sur l'avenir des missions de l'ABES, de tenter de resituer la place de l'Agence dans la problématique plus large de l'accès à l'information scientifique en France en relation avec les diverses instances qui y participent.

Est également plébiscité le souci de l'ABES de maintenir et développer les applications indiscutablement réussies, dont en premier lieu le catalogue, de lui donner des prolongements naturels, d'en étendre le périmètre à d'autres types de documents et d'autres pays francophones.

L'abandon du portail, reconnu comme inadapté aux besoins actuels, est totalement approuvé de même que son remplacement par des applications spécifiques, notamment autour de la gestion et de la mise à disposition des thèses françaises.

Les questions en débat

D'autres propositions donnent lieu à débat. Les professionnels aguerris ne s'étonneront pas de constater qu'ils tournent autour de l'avenir du catalogue Sudoc et de son ouverture vers les réseaux internationaux tels que Google Scholar et Worldcat.

Si le projet d'établissement de l'ABES et les échanges qui ont suivi expliquent bien qu'il s'agit aujourd'hui de rendre le Sudoc et donc la documentation française visible au niveau international, certains s'inquiètent de cette internationalisation, craignent une augmentation

Le bureau de l'AURA à la rentrée 2008-2009

Présidente : Christine Girard
Département Documentation du PRES Université de Bordeaux
☎ 05 56 84 86 85 📠 86 96

✉ 4 avenue Denis-Diderot 33607 PESSAC CEDEX

Vice-président : Julien Roche
Service commun de la documentation de Lille-I
✉ BP 30155 Cité scientifique 59653 VILLENEUVE D'ASCQ

Trésorière : Marie-Lise Tsagouria
Bibliothèque universitaire des langues et civilisations
✉ BULAC 60 rue de Wattignies 75012 PARIS

Secrétaire : Anne Dujol
Service commun de la documentation d'Aix-Marseille-II
✉ 27 bd Jean-Moulin 13385 MARSEILLE CEDEX 05

AURA 🌐 <http://aura.bu.univ-paris5.fr>
Siège social 🏠 Maison des universités
103 bd Saint-Michel 75005 PARIS

des coûts difficile à maîtriser pour les bibliothèques universitaires françaises, voire une mainmise d'OCLC sur nos applications nationales.

Bon nombre d'autres utilisateurs soulignent *a contrario* les bénéfices d'une telle évolution et insistent sur l'impérieuse nécessité pour les établissements documentaires français de s'inscrire dans les réseaux internationaux.

Ces débats ont longuement occupé la dernière assemblée générale de l'AURA, le 12 juin à Paris, et ont conduit, dans un esprit très positif, à préconiser la mise en place d'un groupe de travail chargé d'approfondir et d'élargir cette problématique afin d'enrichir l'approche de l'ABES.

Le groupe de travail se donne pour objectif de réfléchir à l'évolution du catalogue Sudoc vers un système de référencement global de toutes les ressources documentaires, publiées sous forme imprimée et électronique, achetées ou produites par les universités, depuis les ressources pédagogiques jusqu'aux travaux de recherche.

Et demain

La démarche entamée avec le projet d'établissement est porteuse de progrès. Pour l'ABES, il s'agit de poursuivre dans

cette voie en gardant toujours en regard des perspectives ouvertes et ambitieuses.

De son côté l'AURA va s'employer à développer ses moyens de concertation avec les utilisateurs de manière à alimenter régulièrement les débats sur ces questions essentielles et à nourrir la réflexion de l'ABES par des propositions réalistes et constructives.

Christine Girard

✉ christine.girard@univ-bordeaux.fr

Directrice du département
« Documentation » du PRES
Université de Bordeaux
Christine Girard
est présidente de l'AURA
(Association des utilisateurs
du réseau ABES
créée en décembre 2001)
depuis 2006 – voir le n° 46
d'Arabesques avril - mai - juin 2007

Arabesques n° 46



Cinq questions à l'ADBU

1 Comment l'ADBU a-t-elle été associée au processus qui a conduit au projet d'établissement de l'ABES ?

L'ADBU a été associée à l'audit confié à la société Tosca et se réjouit que sa contribution ait été prise en compte, parmi d'autres.

Au cours des entretiens avec Marc Maisonneuve, de la société Tosca, et Raymond Bérard, directeur de l'ABES, l'association avait insisté sur la nécessité de faire porter prioritairement la réflexion sur l'articulation entre la logique du réseau et celle des établissements. Cette nouvelle logique nous semble en cohérence avec l'affirmation récente de l'autonomie des universités et l'émergence des systèmes d'information dont l'une des fonctions est d'incarner l'identité des établissements

Autre point sur lequel nous avons insisté, les choix organisationnels faits à l'origine pour le catalogue national induisent une charge de travail importante dans les bibliothèques, qui a pu apparaître parfois comme disproportionnée par rapport aux moyens des établissements ; c'est d'autant plus sensible que la légitimité du Système universitaire de documentation a pu s'imposer à certains agents, notamment les catalogueurs, au risque d'entraîner des déséquilibres internes.

L'ADBU avait également exprimé un besoin d'outils différents, non plus tant des outils pour mesurer l'activité de catalogage (ce qui est la logique de l'ABES, au fond) que des outils d'analyse des collections, en lien avec la finalité des établissements eux-mêmes. Cette demande a été entendue, puisqu'elle figure dans l'objectif 4 (obj.n°4 *Mettre à la disposition des établissements des outils et services garants d'un fonctionnement optimal du réseau*).

2 Quel regard l'ADBU porte-t-elle sur le projet d'établissement ?

Les points forts du projet : après analyse des besoins des établissements, la réponse de l'ABES est, dans sa démarche, adaptée à un environnement en évolution et fait preuve de pragmatisme, y compris en préparant une révision parfois profonde des positions antérieures.

À cet égard, la décision d'arrêter le portail témoigne du fait que la stratégie de l'ABES va dans le bon sens

Le catalogue est bien le socle de l'ABES comme il est dit dans Une vision pour l'ABES, mais il ne doit plus être la figure de proue : une prise de conscience de cette nouvelle réalité est nécessaire au niveau de l'ABES mais aussi du réseau.

Cela paraît sous-jacent dans la vision de l'ABES, mais n'apparaît pas suffisamment dans la déclinaison des objectifs qui lui accordent une place encore trop importante

Nous regrettons aussi qu'un certain nombre d'intuitions intéressantes développées dans le chapitre 4 Une vision pour l'ABES soient insuffisamment développées dans le corps du rapport et peu mises en perspective avec les différents objectifs déclinés par la suite.

Cependant, nous nous réjouissons que les journées ABES 2008 aient ouvert des champs de réflexion et une perspective plus large, comme l'ont montré les interventions de collègues étrangers – Lorcan Dempsey, Catherine Grout...

On constate encore un manque apparent de réflexion sur la frontière entre le niveau national visé par l'ABES lors de la définition de ses outils, services et produits et le niveau local, lié à notre avis à une réflexion insuffisante sur les publics, dont la définition doit être affinée.

3 Mais qui est selon vous le public de l'ABES ?

Le public de l'ABES est et ne peut être qu'un public non profilé : la notion ne doit donc pas se substituer aux publics profilés auxquels s'adressent les établissements et l'opac Sudoc ne doit pas prendre le pas sur les opacs locaux. On retrouve dans l'objectif 1 (cf 1c-b) des échos de cette confusion des publics qui était allée assez loin avec le projet de portail ; or l'ABES devrait à notre sens donner aux bibliothèques les moyens (y compris par l'achat national d'outils *ad hoc*, la normalisation, la veille, la formation) de construire des services individualisés, mais en aucun cas se substituer à elles sur ce terrain.

En revanche, les usagers de l'ABES sont clairement les établissements eux-mêmes, et cela ressort insuffisamment du projet, à notre sens.

4 Quelle est la légitimité de l'ABES vis-à-vis des universités à l'heure de la LRU ?

Elle n'est certainement pas donnée, mais est à construire en permanence : l'ABES doit faire la démonstration non plus seulement de ses compétences, mais aussi de sa compréhension des enjeux et des stratégies des établissements aujourd'hui autonomes. Elle doit passer d'une logique de bras armé de l'administration centrale – ce qu'elle était sans doute et à juste titre dans la vision d'origine – à une logique d'agence de services pour les établissements. Ceci pourrait d'ailleurs conduire à renforcer leur représentation dans les instances politiques de l'ABES.

Association des Directeurs
et des personnels de direction



des Bibliothèques Universitaires
et de la Documentation

Dans cette nouvelle perspective, nous pensons que l'ADBU représente un partenaire privilégié à même de faciliter le positionnement de l'ABES face aux établissements.

5 L'avenir : qu'est-ce que l'ADBU attend de l'ABES ?

Un projet pour l'ABES est un premier pas, mais la situation actuelle autorise à imaginer d'autres développements, voire une révision beaucoup plus ambitieuse des missions de l'ABES.

Fondée avec pour objectif unique le catalogue national, l'ABES doit aujourd'hui intervenir pour permettre aux bibliothèques de mener à bien les quatre chantiers qui constituent le système d'information documentaire de tout établissement : le signalement des documents physiques, la documentation électronique acquise, les collections numérisées et les archives institutionnelles.

Il est clair que cette vision conduit à remettre en question l'actuelle organisation de l'IST au plan national, comme l'a exprimé l'ADBU depuis plusieurs mois (cf. la journée d'études du congrès 2007 et les 10 propositions publiées fin 2007*). À défaut d'une structure totalement intégrée du type de celle du JISC britannique, l'ABES doit devenir, après un premier effort d'intégration des structures traitant de documentation et d'IST (CINES, mais aussi COUPERIN, INIST et CCSD), un partenaire fort des organismes de tous types dont les objectifs convergent pour mettre en place une configuration cohérente au bénéfice de l'enseignement supérieur et de la recherche : RENATER, AMUE, SDTICE...

Dans cette nouvelle logique, l'ABES doit se recentrer sur ce qui est indispensable au niveau national et ne transcender le niveau institutionnel que lorsque c'est pertinent (par exemple le signalement, l'élaboration de référentiels), mais sans se substituer aux établissements qui doivent pouvoir construire des SID ayant leur cohérence propre. C'est donc principale-

ment sous l'angle des services aux établissements que l'ABES doit, à notre sens, aborder sa mission : archivage pérenne, groupements de commandes, achats nationaux, normalisation des métadonnées, expertise, formation, animation de la veille technologique et sur les contenus, visibilité internationale.

L'articulation entre niveau national et niveau des établissements doit être pensée également en matière de politique documentaire : ainsi, les bibliothèques doivent être impliquées dans le repérage et l'évaluation des ressources électroniques et, à notre sens, l'ABES doit se voir attribuer le rôle de coordination des groupes de veille nationaux. Elle doit également accentuer son action en matière de gestion des acquisitions (négociations, groupements de commandes, achats nationaux). Les bibliothèques pourront alors se recentrer sur les missions en direction de leurs usagers qu'elles sont les seules à pouvoir assurer : la promotion de l'utilisation des ressources et, au-delà, la mise en forme de contenus documentaires dont les équipes ont besoin. Autrement dit, l'appui de l'ABES en arrière-plan pourra nous permettre de réinventer sur le terrain le rôle de la bibliothèque d'université, au plus près des étudiants et des enseignants-chercheurs.

À plus long terme, les perspectives actuelles en matière de RGPP conduisent certainement à repenser la répartition des rôles entre l'État et les opérateurs nationaux. Le modèle d'agence nationale indépendante apparaît ainsi adapté à cette nouvelle politique, et l'ABES dispose à l'évidence de nombreux atouts lui permettant de jouer ce rôle. L'ADBU souhaite rester attentive sur cette question, et défendra toute proposition visant à maintenir, voire renforcer, la place des universités et de leurs bibliothèques dans la définition d'une politique commune.

Les attentes de l'ADBU vis-à-vis de l'ABES, enfin, c'est aussi, à l'image des valeurs affichées par le JISC, que celle-ci fasse preuve de capacités d'innovation et de prise de risques, par exemple en confiant la conduite d'expériences pilotes à des membres du réseau. Nous souhaitons aussi que pragmatisme et réactivité conduisent la réflexion et l'action de

l'ABES. Ainsi, un projet pour l'ABES ne serait que la première version d'un projet d'établissement nécessairement évolutif et destiné à être régulièrement révisé, réévalué et reformulé.

M.-D. Heusse

✉ Marie-Dominique.Heusse@univ-toulouse.fr

H. Chaudoreille

✉ Helene.Chaudoreille@univ-paris3.fr

*Jusqu'à septembre 2008
Marie-Dominique Heusse
et Hélène Chaudoreille
étaient, respectivement, présidente
et vice-présidente de l'ADBU.*

ABES
Agence bibliographique
de l'enseignement supérieur
ADBU
Association des directeurs
et des personnels de direction
des bibliothèques universitaires
AMUE
Agence de mutualisation
des universités et établissements
CCSD
Centre pour la communication
scientifique directe
CINES
Centre informatique national
de l'enseignement supérieur
COUPERIN
Consortium universitaire
de publications numériques
INIST
Institut de l'information scientifique
et technique
IST
Information scientifique et technique
JISC
Joint Information Systems Committee
LRU
Loi liberté et responsabilités des universités
SDTICE
Sous-direction
des technologies de l'information
et de la communication pour l'éducation
SID
Service d'information documentaire
RENATER
Réseau national de télécommunications
pour la technologie, l'enseignement et la recherche
RGPP
Révision générale des politiques publiques

*http://www.adbu.fr/article.php3?id_article=477

La politique informatique

Responsable du DSI : Stéphane Rey

Les trois pôles du DSI

- Exploitation et maintenance
- Spécifications et développement
- Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de sa réorganisation, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur s'est dotée d'un Département des systèmes d'information (DSI). Ce département d'une quinzaine d'ingénieurs et techniciens regroupe l'ensemble des informaticiens auparavant dispersés dans les différents services de l'ABES. Ce regroupement va permettre de constituer et d'organiser des équipes cohérentes dans les divers domaines de l'informatique.

La politique informatique

Une des premières étapes de la mise en place de ce département est la définition de la politique informatique de l'ABES. La définition de cette politique constitue d'ailleurs une des actions du projet d'établissement.

Un travail important réalisé fin 2007 avait permis d'en jeter les bases. Avec la mise en place de la nouvelle organisation et donc des nouvelles équipes, quelques ajustements ont été jugés nécessaires au travail déjà effectué. Ces ajustements sont actuellement en cours de finalisation et la mise en place de la politique est prévue pour la fin de l'année.

Cette politique fixe un certain nombre d'objectifs. Chacun d'eux est accompagné des principes généraux de réalisation et d'actions concrètes à exécuter. Des indicateurs permettront de mesurer le suivi qualitatif de ces objectifs.

Tous les objectifs définis ont pour but d'accroître l'efficacité de nos procédures selon les trois axes suivants :

- la sécurité du système d'information ;
- l'exploitation des serveurs et des applications ;
- le cycle de vie des applications et des projets.

Cela passera par une modernisation de notre parc informatique, avec en ligne de mire une meilleure cohérence de nos architectures (inutile par exemple d'avoir une machine par application) : le partage de ressources matérielles et logicielles entre plusieurs applications permet une administration simplifiée, donc un gain de temps, et surtout permet de mettre en place à moindre coût des solutions performantes, évolutives et à haute disponibilité.

La sécurité des systèmes et les sauvegardes vont également être entièrement revues.

Par ailleurs, des procédures internes sont

en cours de définition et des outils de suivi seront mis en place afin d'assurer des interventions rapides et une évolution constante des applications en production.

Enfin, le Département des systèmes d'information a pour vocation d'intervenir sur tous les projets de l'ABES, à la fois sur la partie développement lorsque le projet est réalisé en interne, mais surtout sur la conception informatique. La politique informatique prend en compte cet aspect capital et définit des normes à respecter pour ces étapes.

Le système d'informatique interne

Si l'ABES a pour mission principale d'offrir des services aux bibliothèques de l'enseignement supérieur, ses propres besoins d'informatisation n'ont pas été oubliés pour autant.

Pendant longtemps, les projets d'envergure nationale (le *Catalogue Sudoc* puis le *Portail*) ont mobilisé la grande majorité des ressources informatiques de l'ABES et ceci souvent au détriment de son informatique locale et de l'informatisation de ses services.

Depuis quelques années un effort a été fait dans ce domaine (mise en place d'un intranet...). Dans les années à venir, cet effort va être accentué afin d'aller vers la constitution d'un système d'information complet. Le but est double : rendre plus simple et plus efficace le travail des agents de l'ABES, mais également automatiser un certain nombre de tâches qui actuellement sont réalisées manuellement. Ces tâches sont très souvent extrêmement consommatrice de temps ; le temps ainsi économisé pourra être affecté à des tâches d'amélioration des applications et à des tâches de prospective, avec pour objectif d'assurer un service toujours plus étendu en terme de fonctionnalités et en terme de qualité.


La veille technologique

L'accent est également mis sur la veille informatique. Bien entendu, chacun à l'ABES se doit d'assurer une veille dans son domaine de compétence, mais le Département des systèmes d'information entend organiser une veille performante,

en collaboration avec les autres départements de l'ABES. Cette veille passe par la participation à des séminaires techniques, à des groupes de travail nationaux ou internationaux et, bien entendu, par des expérimentations très pointues.

Comme cela a déjà été le cas, de nombreuses expérimentations jugées concluantes ont ensuite été utilisées pour des applications en production et nous espérons que cela sera de plus en plus vrai dans le futur.

Comme vous le voyez, les idées ne manquent pas pour faire avancer l'ABES. Tout cela dans le but d'accroître son efficacité et de proposer des services de qualité plus nombreux à nos utilisateurs ; c'est-à-dire à vous.

Stéphane Rey
 rey@abes.fr



Salle machine des serveurs du Sudoc, Calames et Star
 Ces serveurs sont hébergés au Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES) situé à Montpellier.

Les thèses électroniques françaises sous une bonne étoile

Après deux ans d'existence, STAR, le dispositif d'archivage des thèses électroniques mis en place par l'ABES pour les établissements ayant retenu le dépôt légal des thèses sous forme électronique, atteint sa maturité. Retour sur ces deux premières années.

Le réseau STAR prend de l'ampleur : naissance d'une constellation ?

Peu à peu, les établissements prennent la mesure de l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux conditions de dépôt, de signalement, de diffusion et d'archivage des thèses. STAR intervient lorsque l'établissement habilité à délivrer des doctorats a changé ou est sur le point de changer de mode de dépôt légal. Abandonner le dépôt légal papier au profit du dépôt légal électronique soulève encore des réticences. Ainsi certains établissements qui ont fait partie de la première vague de déploiement dans STAR (octobre 2006) n'ont pas encore voté le changement de dépôt légal et ne produisent donc pas de données dans STAR.

Cependant, on notera que plus les

déploiements se succèdent, mieux les établissements sont préparés et plus vite ils entrent en production dans STAR. Gageons que c'est ce qui se passera pour les 27 établissements qui ont rejoint le réseau le 12 septembre dernier (1).

Les échanges intergalactiques : l'ouverture de STAR aux autres systèmes

En entrée de STAR : les imports

À l'ouverture de l'application STAR (2), un seul mode d'alimentation de STAR était possible : la saisie via des formulaires web. Ces formulaires ne sont rien d'autre qu'un éditeur de métadonnées au format TEF (thèses électroniques françaises), une interface web

permettant le dépôt des fichiers du document thèse et un catalogage en mode novice adapté aux contraintes de TEF. Ce mode de saisie peut très bien convenir aux établissements qui gèrent un flot modeste de thèses et/ou qui veulent un dispositif léger, géré hors leurs murs. Mais d'autres établissements souhaitent pouvoir intégrer le maillon STAR à leur chaîne locale de traitement des thèses pour, en particulier, récupérer des informations déjà saisies dans d'autres applications.

Pour ceux-là, l'alimentation de STAR par import de données est opérationnelle depuis février 2008. STAR peut dialoguer par mail ou service web avec toute application capable de lui envoyer des données respectant le format pivot TEF (3). Le cas échéant, chaque établissement (ou groupe d'établissements dotés d'un même système) adapte les programmes pour paramétrer l'interfaçage entre STAR et son système local (4).

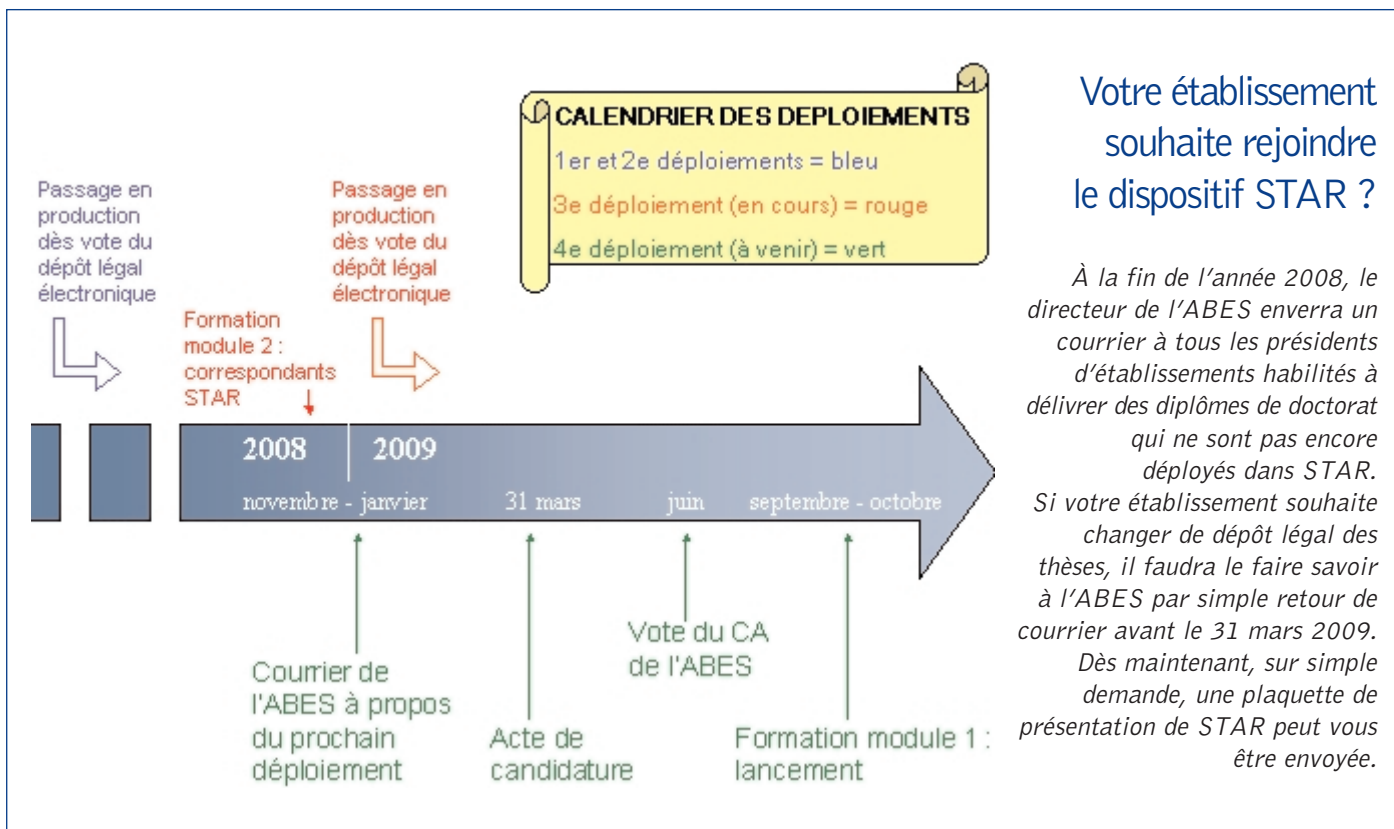


Photo de DJMcCrady
Disponible sur Flickr
sous licence Creative Commons



Désormais STAR ressemble à une comète dont l'homme perçoit la chevelure (les formulaires sur Internet accessibles par un utilisateur lambda après authentification) et dont les machines peuvent atteindre le noyau (les imports de données via la communication entre applications). L'étoile initiale a pris de l'ampleur.

En sortie de STAR : les exports

Depuis plusieurs mois déjà, STAR est connecté au Sudoc (5) et au CINES (6). Les fonctionnalités obligatoires de STAR telles que définies dans l'arrêté du 7 août 2006 sont opérationnelles. À propos des fonctionnalités facultatives, l'ABES proposera dans quelques mois une solution légère d'hébergement des documents-thèses pour aider à la diffusion sur Internet puisque cette mission de diffusion a été transférée du CINES à l'ABES (7).

Par ailleurs, concernant la diffusion des documents-thèses vers des plateformes déjà existantes comme le serveur TEL du Centre pour la communication scientifique directe (8), les développements informatiques sont en cours. Si l'établissement de soutenance et le docteur en décident ainsi, la thèse déposée dans STAR sera automatiquement versée dans TEL. Estampillée « dépôt officiel de la thèse », elle sera rattachée à la collection de l'établissement de soutenance (si celui-ci en a déjà une).

Enfin, la dissémination des métadonnées des thèses électroniques est également à l'ordre du jour grâce à la mise en place d'un serveur OAI d'exposition des métadonnées des thèses passées par STAR. Plusieurs formats sont envisagées : TEF, MarcXML, Dublin Core simple et qualifié. Les établissements déployés dans STAR pourront récupérer leurs données par ce biais s'ils le désirent. Plus largement, c'est l'ensemble de la communauté universitaire qui pourra d'ici la fin de l'année civile interroger ce serveur OAI, en filtrant par sujets de thèse (9).

La nébuleuse des thèses françaises

On ne le répètera jamais assez : STAR n'est qu'un maillon de la chaîne et ne résout pas tout. Le cadre juridique qui entoure l'application est ce qu'il est : obligation de se prononcer sur le statut des thèses, fortes tensions entre le droit de la propriété intellectuelle, le droit d'accès aux documents administratifs, le désir de la communauté scientifique d'accéder librement aux fruits de la recherche, parfois la volonté du docteur de voir une édition commerciale de sa thèse...

Dans un établissement donné, la phase de déploiement dans STAR est souvent l'occasion de remettre à plat le circuit des thèses pour donner corps à un système global de diffusion des thèses électroniques (10). Ce peut aussi être l'occasion de chantiers de corrections dans le Sudoc pour améliorer le signalement des thèses papier antérieures à STAR : c'est alors la qualité de la bibliographie nationale des thèses qui s'améliore.

Au-delà de la problématique du signalement et de l'archivage pérenne, à l'ABES les deux ans de STAR ont été mis à profit pour réfléchir au paysage des thèses dans sa globalité. De là est venue la nécessité d'un projet de portail des thèses françaises (11) qui prolongera l'application STAR.

Isabelle Mauger Perez

 thelec@abes.fr

1 La liste des établissements déployés dans STAR est en ligne sur le site de l'ABES sous la forme d'une carte.

2 Cf. Lancement de STAR : thèses électroniques, *Arabesques* n°45, p. 23

3 La documentation technique relative aux imports est publiée sur le web de l'ABES dans la « Boîte à outils de STAR ».

4 Ce qui est, par exemple, en cours avec l'équipe d'ORI/OAI.

5 Le passage par STAR génère automatiquement la notice bibliographique de la thèse électronique dans le Sudoc. Les catalogueurs du Sudoc consulteront avec profit le Guide méthodologique – Règles de description, Notices bibliographiques, Catalogage des thèses.

6 L'archivage des documents-thèses au format XML est encore en phase de test, faute d'échantillon suffisant.

7 Voir à ce sujet l'interview de Raymond Bérard dans le présent numéro.

8 <http://tel.archives-ouvertes.fr>

9 La recommandation TEF prévoit une balise ad hoc < tef:oiSetSpec > pour classer les thèses par sujets disciplinaires, en s'inspirant de la classification décimale Dewey.

10 Comme l'a démontré, lors des Journées ABES 2008, la présentation de Fabienne Silici et Ghislain Chave de l'Université de Nice-Sophia-Antipolis lors de l'atelier « Thèses électroniques : un SCD sur le terrain ». Leur présentation est en ligne sur le site de l'ABES.

11 Voir à ce sujet l'interview de Raymond Bérard dans le présent numéro.

Déjà, les Farnèse...

À l'École française de Rome

La bibliothèque de l'École française de Rome est la plus grande bibliothèque française implantée en dehors du territoire national. Sa situation, au deuxième et au troisième étages du palais Farnèse, en fait un lieu à nul autre semblable. L'écrivain italien, Pietro Citati, décrivait ainsi ses impressions en 2002 : « Dans cette cité de fontaines et de bibliothèques qu'est Rome, il n'existe pas de bibliothèque plus parfaite que celle de l'École française, à Palazzo Farnese... La salle est immense... Les murs montent jusqu'au plafond comme dans un Saint-Pierre de volumes, comme dans un paradis d'in-folios ; et ces milliers de livres, ces cuirs précieux, ces reliures rouges et dorées, ces textes d'archéologie et d'histoire antique donnent à l'espace quelque chose d'infini et en même temps de clos... »

Romain Rolland

L'École française s'installe en 1875, à peine quelques mois après sa création, dans le palais Farnèse où elle suit l'ambassade de France. Elle occupe, au deuxième étage du palais, des salles où, déjà, les Farnèse présentaient leurs collections de livres au XVII^e siècle dans

une suite de salons décorés de beaux plafonds aux armes des différents cardinaux de la maison. Mais depuis près d'un siècle, la bibliothèque a peu à peu envahi tous les espaces disponibles autour du premier salon, aujourd'hui appelé le « studio », qui jusque vers 1900 suffit à contenir tous les livres ; c'est là que Romain Rolland a travaillé. Au troisième étage, les anciens greniers du palais ont été progressivement aménagés en salles spécialisées. En l'absence de bibliothécaire, c'est d'abord le directeur qui acquiert, catalogue et range les livres. Dès le départ, un réseau d'échanges est mis en place avec de nombreux partenaires. Le premier conservateur est nommé seulement en 1959. Dans les années 1970, la bibliothèque s'ouvre, en dehors des membres et des boursiers, au public universitaire international.

La bibliothèque comprend aujourd'hui 182 656 volumes (dont 72 656 volumes de périodiques, représentant 2 083 titres). Les principales matières sont la philologie antique et médiévale (12 334 volumes), l'archéologie (10 192), l'histoire du droit romain (10 326), l'histoire d'Italie (9 072), l'histoire antique

(8 595), l'histoire de l'art ancien, l'histoire religieuse et l'histoire de France.

Langues

Le grand intérêt des collections vient de leur caractère international : 40,26 % de livres en langue française, 30,36 % de livres en italien, 11,3 % en allemand, 10,5 % en anglais, 5,46 % en latin, 2,18 % en espagnol. Les langues d'acquisition sont au nombre de sept (français, italien, anglais, allemand, espagnol, grec moderne...), même si par les échanges trente autres langues sont représentées.

Le rythme annuel d'acquisition est d'environ 3 000 monographies dont 1 000 proviennent de dons ou d'échanges. Les périodiques courants sont 1 200. La richesse des dons et des échanges, par la possibilité que la bibliothèque a de puiser dans les publications de l'École, apporte au catalogue une documentation archéologique et historique de tout premier plan, souvent de diffusion restreinte. La bibliothèque possède aujourd'hui 513 partenaires d'échanges. Sans surprise, c'est l'Italie qui est le premier partenaire régulier avec 178 échanges, puis la France, essentiellement représentée par



EFR
Salle de la réserve
du fonds Volterra
au troisième étage
du palais Farnèse
Crédit photo
Giuseppe SCHIAVINOTTO
Roma

des centres de recherche, avec 93 échanges, puis l'Espagne dont la politique de publication scientifique est fortement soutenue, comme en Italie, par les régions, provinces et communes. Les autres partenaires sont plutôt d'Europe orientale – autant d'échanges en Croatie qu'aux États-Unis !

La bibliothèque dispose d'un petit fonds ancien, acquis à partir de 1875 par des achats chez des libraires d'occasion, et de quelques manuscrits, dont deux du XVIII^e siècle. Il a été accru de façon notable par le dépôt en 1984 de la bibliothèque du professeur Volterra qui comprend, parmi 10 000 volumes consacrés à l'histoire du droit romain, plus d'un millier de volumes anciens (deux incunables et des éditions juridiques du XVI^e au XVIII^e siècle).

Le catalogue informatique de la bibliothèque (www.farnese.efrome.it) comprend désormais 95 % des collections de livres et de périodiques. En un an, la bibliothèque a connu une évolution considérable : le quasi-achèvement du catalogue informatique, la sortie du réseau local romain URBS, le passage du format MARC 21 à UNIMARC, l'acquisition d'un système de gestion personnel (Millennium), puis bientôt l'indexation RAMEAU. Autant de données qui facilitent l'intégration en cours dans le Système universitaire de documentation, dans le but de rendre plus accessibles les richesses de la bibliothèque aux chercheurs internationaux.

Seize agents (quinze équivalents temps plein) travaillent à la bibliothèque dont un conservateur, deux bibliothécaires, cinq assistants et huit magasiniers.

Rencontres

Au départ, réservée aux membres, la bibliothèque s'est ouverte à partir de 1976 aux boursiers (doctorants en début de thèse) puis aux enseignants et chercheurs des universités. Le nombre des présences annuelles est passé de 5 500 en 1976 à 17 000 en 1985. Devant la croissance de la fréquentation, accrue par des fermetures temporaires d'autres bibliothèques archéologiques romaines, l'accès des étudiants a été restreint aux seuls doctorants. En 2006-2007, la bibliothèque



a pourtant atteint un rythme de 25 000 entrées par an.

Au total, les lecteurs inscrits depuis juin 2005 sont au nombre de 4 391 (mars 2008), dont 2 458 Italiens, 905 Français, 204 Espagnols et vingt-cinq autres nationalités... L'université la plus représentée est celle de Roma-La Sapienza (600 lecteurs), devant celles de Naples (126), de Roma-Tor Vergata (110), de Roma 3 (104), de Paris-I (90), et de Paris-IV (87).

Les horaires sont les suivants : pour les étudiants de 10 heures à 19 heures, du lundi au vendredi ; pour les professeurs, membres et boursiers, de 9 heures à 21 heures, du lundi au samedi. La bibliothèque est fermée en août.


Dans ce décor particulier, les lecteurs disposent de 170 places réparties entre quatorze salles et galeries (sur deux étages, environ 2 000 m²). 85 % du fonds est en libre accès pour les chercheurs. Ce libre accès généralisé, l'ampleur des horaires, la diversité des langues d'acquisition, outre

la beauté et la centralité du lieu, font de cette bibliothèque un endroit où l'on travaille avec efficacité et avec plaisir, les jeunes doctorants y croisant les historiens et archéologues qu'ils connaissent par leurs bibliographies. C'est un lieu de **rencontre entre les disciplines, les nationalités et les générations.**

Telle qu'elle est, s'il n'y avait le problème insoluble de la place disponible pour les nouvelles collections – on estime à trois années d'accroissement les capacités actuelles –, la bibliothèque pourrait être confiante dans son avenir et dans la reconnaissance de ceux qui la fréquentent avec assiduité et qui la retrouvent, à chaque retour, avec le même plaisir.

Y. Nexon

 yannick.nexon@efrome.it

École française de Rome  www.ecole-francaise.it
Yannick Nexon, directeur de la bibliothèque de l'EFR

☎ 06 68 60 13 30 📠 06 68 60 12 66

📍 Palazzo Farnese - Piazza Farnese, 67 - 00186 ROMA ITALIE



Lu dans *Le Monde*

Opération Campus

Enseignement supérieur : six premiers lauréats sélectionnés pour partager 5 milliards d'euros

Les six campus : Bordeaux, Grenoble, Lyon, Montpellier, Strasbourg, Toulouse

Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes, deux régions dans la bataille des supercampus

À Montpellier*, plus d'un habitant sur quatre est un étudiant. Pour former ces 63 000 étudiants, la ville compte 4 000 chercheurs et enseignants.

Lyon, deuxième pôle universitaire français, regroupe 115 000 étudiants.

30 mai 2008

NDLR

* Le *Chemin des Dames* à Montpellier
Les nouvelles présidentes des universités montpelliéraines ont été élues cette année.

Quatre nouveaux projets complètent le remodelage du paysage universitaire français.

Le campus Aix-Marseille-Université est pluridisciplinaire et le campus Condorcet-Paris-Aubervilliers forme un pôle d'excellence des sciences sociales, tandis que celui de Saclay dessine un campus scientifique d'envergure ; dans Paris intra-muros, le projet d'un Quartier Latin du XXI^e siècle reste à déterminer.

13-14 juillet 2008

Le Monde www.lemonde.fr
80 bd Auguste-Blanqui 75013 PARIS

Dominique DEVILLE de PERIÈRE
présidente de Montpellier-I
 www.univ-montp1.fr
Danièle HÉRIN
présidente de Montpellier-II
 www.univ-montp2.fr
Anne FRAÏSSE
présidente de Montpellier-III
 www.univ-montp3.fr



Lu dans *L'ORS*

Bibliothèques : Valérie Péresse veut des BU ouvertes 60 heures par semaine dès 2009

L'Officiel de la recherche et du supérieur

L'ORS n° 51 du 19 juin 2008

www.Lors.fr



Les chiffres clés du Sudoc

État de la base

- La base au 1^{er} septembre 2008

8 557 881 notices bibliographiques localisées

1 865 613 notices d'autorité

26 242 840 localisations

État de l'activité

- Activité du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2008

4 011 573 recherches par l'interface web

255 295 connexions professionnelles

13 460 demandes de prêts entre bibliothèques

10 813 demandes de prêts satisfaites

webstats@abes.fr



Écho du Canada : l'ABES à l'IFLA

Pour célébrer la francophonie, l'ABES, après avoir participé au premier congrès international de l'AIFBD à Montréal, était présente au 74^e congrès de l'IFLA qui s'est tenu à Québec du 10 au 14 août dernier.

Différentes institutions, telles que l'ABES, la BNF, l'INIST, la BPI, l'ENSSIB, la Cité des sciences ainsi que des associations professionnelles, se sont coordonnées pour représenter les bibliothèques et centres de documentation français au sein du *Pavillon France* installé dans le salon des exposants.

À cette occasion, l'ABES a présenté les catalogues Sudoc et Calames et échangé sur les projets en cours avec des professionnels de tous les pays.

G. L.

geraldine.lambert@abes.fr



Sur le *Pavillon France* à l'IFLA 2008

Crédit photos : C. Ceroni corinne.ceroni@abes.fr



Élus et enquête à l'ADBU

L'enquête

L'enquête sur les moyens des services communs de la documentation, réalisée en 2007 par l'ADBU, montre que leurs moyens sont encore en dessous de ceux des pays européens. D'après les résultats de l'enquête, 29 établissements ont des recettes de moins de un million d'euros.

Le ratio des recettes globales sur le nombre d'étudiants est en moyenne de 83 euros. 25 établissements se situent en dessous de cette moyenne, selon l'ADBU.

Cf. [enquête de l'ADBU sur les moyens des SCD](#)

Les élus

En septembre dernier, à son congrès de Pau, l'ADBU a choisi ses nouveaux élus.

- Président : Albert Poirot
Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
- Vice-président : Christophe Pérales
Université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines
- Trésorière : Dominique Wolf
Université Lyon-I
- Secrétaire : Laure Delrue
Université d'Artois



Vient de paraître à l'ADBS

L'Association des professionnels de l'information et de la documentation Cf. www.adbs.fr rubrique « Accéder à la documentation professionnelle »
Le catalogue de la bibliothèque à l'heure du web 2.0
par Marc Maisonneuve

Agenda

Octobre

Jusqu'au 3 octobre **IST à Dijon**

Métadonnées : mutations et perspectives

Le séminaire de l'INRIA, « IST et informatique », s'adresse aux documentalistes et bibliothécaires et, plus largement, aux professionnels confrontés aux problèmes de visibilité de leurs ressources en ligne. Alors que la majorité des ressources documentaires (textes, sons, images, données...) sont maintenant « en ligne », la question de leur accès se pose de façon toujours plus difficile. Pour que la recherche d'information gagne en pertinence et pour que l'accès aux ressources numériques soit facilité, index, thésaurus, taxonomies, ontologies et autres formes de langages documentaires coexistent dans un web qui devient de plus en plus sémantique.

Cf. biblio-fr@cru.fr ist2008@inria.fr

Institut national de la recherche en informatique et automatique INRIA Rocquencourt - Domaine de Voluceau BP 105 -78153 LE CHESNAY CEDEX

Les 7 et 8 **Le FAN à Paris**

Le Forum des acteurs du numérique (FAN) est une rencontre annuelle des entreprises avec les professionnels de la gestion de contenu, des flux, de l'édition et du document numérique ; il se veut au cœur de l'économie numérique.

Cf. le site du [FAN 2008](#)

Les 23 et 24 **Quarante ans après**

Le Mai 68 des historiens : entre histoire orale et identités narratives
Un colloque est organisé au Collège de France, sous les tutelles de l'École des chartes, du Collège de France, du CNRS-IHTP et de l'INA.

Cf. [Site du séminaire](#) associé – voir l'onglet colloque

Du 28 au 31 **CIDE 11 à Rouen**

XI^e colloque international sur le document électronique

Le thème de CIDE'11 s'attache à la notion de « consommation » de documents qui introduit un point de vue différent de celui de production qui n'est symétrique qu'à première vue. CIDE'11 veut appuyer les aspects d'interdisciplinarité propres à CIDE « car à quoi serviraient tous les savoirs parcellaires sinon à être confrontés pour former une configuration répondant à nos attentes, à nos besoins et à nos interrogations cognitives ? » (E. Morin). Cide'11 souhaite inviter ses contributeurs à une réflexion sur les usages en considérant que le document numérique est dynamique (même actif) pour les échanges au sein de pratiques culturelles et sociales qui normalisent autant sa production que l'interprétation de ses contenus.

CIDE est associé à CIFED (Colloque international francophone sur l'écrit et le document) qui se tient conjointement à CIDE cette année.

Cf. [CIDE 11](#)



Novembre

Annoncé en mai dernier **Europeana en ligne**

Ouverture de la bibliothèque numérique *Europeana – Connecting the cultural heritage*

La commissaire européenne Viviane Reding a annoncé, fin mai 2008, l'ouverture d'Europeana, la bibliothèque numérique européenne, pour novembre. La commission européenne appelle les États membres à mettre en ligne davantage de livres numériques. Elle consacra, en 2009-2010, 120 millions d'euros pour faciliter l'accès au patrimoine culturel des bibliothèques. Pour découvrir le prototype : <http://www.europeana.eu>



.../... Novembre

Les 19 et 20

DigiWorld Summit à Montpellier



Internet constitue le point de convergence et le moteur de la plupart des évolutions et innovations pour tous les acteurs du DigiWorld.

Le DigiWorld Summit se propose de traiter ce thème, en favorisant :

- l'expression des entreprises (spécialistes du Web, opérateurs télécoms, acteurs des médias et du contenu, équipementiers), des régulateurs, des pouvoirs publics et des experts ;
- une approche européenne et internationale – cette année, la Corée du Sud est le pays invité de la conférence ;
- des séminaires thématiques de haut niveau et des sessions plénières (keynotes et tables rondes) transversales et prospectives ;
- les études des analystes et consultants de l'IDATE.

www.idate.org

Décembre

Du mercredi 10 au vendredi 12

Le CIUEN à Bordeaux

Le colloque international « l'université à l'ère du numérique », placé sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et organisé par l'université numérique en région, l'UNR Aquitaine, est accueilli, au palais des congrès, par le pôle de recherche et d'enseignement supérieur, le PRES Université de Bordeaux.

La stratégie de Lisbonne, les technologies de l'information et de la communication, les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation redessinent actuellement le paysage de l'enseignement supérieur.

Cette deuxième édition se fera l'écho des enjeux du numérique et de l'usage des TIC et des TICE pour et par les étudiants, de la première année au doctorat, les enseignants-chercheurs et la gouvernance des établissements.



L'Université Laval (Québec)* est l'invitée d'honneur du CIUEN 2008.

* Pour savoir ce qui se passe dans le réseau informatisé des bibliothèques québécoises (RIBQ)

<http://www.ribq.gouv.qc.ca/ribq/ui-cmsweb.asp>

et voir leur catalogue CUBIQ...

D'octobre à décembre 2008

Universi'terre à Lille

Dans le cadre de l'Année internationale de la planète Terre

Exposition proposée par l'espace Culture en collaboration avec le musée d'histoire naturelle de Lille et la Société géologique du Nord

À travers cartes, photographies, fossiles, objets personnels, l'exposition illustre le parcours allant de la 1^{re} chaire de géologie de la faculté des sciences de Lille en 1864 jusqu'aux travaux les plus récents.

La bibliothèque universitaire présente la riche collection d'ouvrages de la Société géologique du Nord.

Cf. Espace Culture et bibliothèque universitaire de l'université Lille-I
USTL ustl-cult@univ-lille1.fr



Extrait de *Esquisses géologiques du Nord de la France et des contrées voisines*
Jules Gosselet, Société géologique du Nord, 1880



Exposition *Universi'terre*
Vue de la Pointe de la Crèche dans le Nord-Pas-de-Calais
Source : Alain Trenteseaux

